

LE CONTEXTE

- Limites communales
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments

LE ZONAGE

- Délimitation des zones
- LES SOUS-SECTEURS LIÉS A LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION
 - ...I1 : zone située en secteur inondable aléa faible et pour lequel un PPRI est approuvé
 - ...I2 : zone située en secteur inondable aléa moyen et pour lequel un PPRI est approuvé
- LES AUTRES ENJEUX LIÉS AUX RISQUES NATURELS ET A L'EAU
 - Zones humides du SAGE Sambre
 - Zones à Dominante Humide du SDAGE Artois-Picardie
 - Secteur aléa minier (tassement - aléa faible)

LES OUTILS REGLEMENTAIRES

- OAP Paysage

LES ELEMENTS PARTICIPANT A LA QUALITE DU CADRE DE VIE

- Petit patrimoine protégé au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (voir fiche d'identification)
- Linéaires de haies et alignement d'arbres identifiés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- Boisements préservés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'urbanisme
- Prairies protégées au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme

LES CHEMINEMENTS ET LES ACCES A PRESERVER

- Chemins identifiés au titre de l'article L. 151-38 du Code de l'urbanisme

LES REGIMES SANITAIRES DES SITES AGRICOLES IDENTIFIES

- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



PLANCHE C - PRESCRIPTIONS - PLAN DE ZONAGE Commune de Choisis

VERSION D'APPROBATION
DECEMBRE 2023


A titre d'information, et non requis obligatoirement sur le plan de zonage :
Le territoire de l'EPIC est concerné par une sensibilité à la remontée des nappes (cf. carte du BRGM).
Le territoire de l'EPIC est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des sols argileux (aléa faible - cf. carte du BRGM). Il est conseillé de procéder à des sondages sur le terrain et d'adapter les techniques de construction.
Le territoire de l'EPIC est concerné par le risque sismique. Il est situé en zone de sismicité faible à modérée. Se reporter à la réglementation parasismique - décret n°2019-1255 du 22 octobre 2019.
Les communes d'Avesnes-sur-Helpe et de Marbaix sont concernées par le risque naturel d'affaissement de cavités souterraines à risque non localisé.
La commune de Dampierre-sur-Helpe est concernée par un risque d'affaissement liés aux forêts (risque non localisé).
Le territoire de l'EPIC est concerné par le risque « engins de guerre » et le transport de matières dangereuses.
Points de vigilance sur les régimes sanitaires des sites agricoles :
Les régimes sanitaires des sites agricoles identifiés sont susceptibles d'évoluer dans le temps (changement de régime, évolution des bâtiments, création ou suppression de bâtiments, etc.). Le relevé a été effectué en 2019.
Ces informations n'ont pas été recueillies lors d'audits individuelles.
Les informations sont à l'échelle de l'ensemble de l'exploitation, et non affinité par site ; par exemple, si une exploitation est classée ICPE et qu'un des sites n'a pas de bêtes, celui-ci sera quand même noté ICPE.
Ces informations sont donc à actualiser et à vérifier.

Vu pour être annexé à la délibération approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
Fait à Avesnes-sur-Helpe,
Le président

ARRETE LE 20 décembre 2022
APPROUVE LE 18 décembre 2022



Sources : Limites communales Openstreetmap; Cadastre France 2021; Occupation du sol OCS2D PPRCE 2015; Outils réglementaires ADU - PMRA 2021; Zonage ADU 2021; Risque PAC EIV 2017; Modification : ASB 16 novembre 2023



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Code	Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface en m ²
------	--------	-------------	--------------	---------------------------